

GREFFE DU TRIBUNAL
DE COMMERCE
DE LYON

DATE : 08/10/93
N° DE DEPOT : 13937
R.C.S. LYON : 957 503 642
N° DE GESTION: 57 B 00364

BORDEREAU INPI -DEPOT D'ACTES DE SOCIETE

-----Nom et adresse de la Société -----

LEPINE (GROUPE)

44 SAINT ISIDORE (RUE)
69003 LYON

Nous soussigné greffier du Tribunal de Commerce de LYON avons déposé à la date ci-dessus au rang de nos minutes :

Deux pièces

concernant la Société désignée ci-dessus et dont l'objet est le suivant:

DIRIGEANTS - ORGANES DE CONTROLE (modif.)
Délibération - Décision

GROUPE LEPINE

société anonyme au capital de 7.860.300 francs
siège social : 44 rue Saint Isidore
LYON (RHONE)

RCS LYON B 957 503 642

---=00=---

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 29 AVRIL 1993

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an mil neuf cent quatre vingt treize,
le vingt neuf avril à quinze heures,
au siège de la société S.P.L.I.C., 46 rue Saint Isidore (69003) LYON.

Les administrateurs se sont réunis en conseil sur convocation du
président, Monsieur Patrick PFAIFER.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Patrick PFAIFER
- Monsieur Georges LEPINE
- Monsieur Louis PFAIFER.

Trois administrateurs étant présents sur les quatre en fonction, le
conseil peut valablement délibérer.

La société GROUPE GUY GENDROT "3 G", commissaire aux comptes,
assiste à la réunion.

Les délégués du comité d'entreprise, n'assistent pas à la réunion.

Monsieur Patrick PFAIFER préside la séance, assisté de Monsieur
Louis PFAIFER qui remplit les fonctions de secrétaire.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est
adopté sans observation par le conseil.



Le président rappelle que l'ordre du jour porte essentiellement sur l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 1992 et sur toutes les décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur ces comptes qu'il présente et commente.

Il précise également que le conseil est appelé à délibérer sur les rubriques suivantes à l'ordre du jour :

- changement de représentant permanent de la société S.P.L.I.C.

Toutes explications sont données en réponse aux questions posées.

Personne ne demandant plus à intervenir, le conseil prend alors les décisions suivantes :

CHANGEMENT DE REPRESENTANT PERMANENT DE LA SOCIETE S.P.L.I.C.

Monsieur le Président constate que la représentation de la société S.P.L.I.C. au conseil d'administration de la société GROUPE LEPINE est désormais assurée par Madame Frédérique PFAIFER, demeurant à TASSIN LA DEMI LUNE (Rhône), 6 rue Boyer, Résidence les Jonquières, aux lieu et place de Monsieur Hubert CADE.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et un administrateur.

Le Président

Un Administrateur

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'M' followed by a large, sweeping flourish that extends to the right and then curves back down.

S.P.L.I.C.

société anonyme au capital de 250.000 francs
siège social : 46, rue Saint Isidore
LYON 3ème

RCS LYON B 344 867 809

---=00=---

REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

DU 29 AVRIL 1993

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL

L'an mil neuf cent quatre vingt treize,
le vingt neuf avril à quatorze heures trente,
au siège social.

Les administrateurs se sont réunis en conseil sur convocation du
président, Monsieur Patrick PFAIFER.

Sont présents et ont émargé le registre de présence :

- Monsieur Patrick PFAIFER
- Monsieur Louis PFAIFER

Deux administrateurs étant présents sur les trois en fonction, le
conseil peut valablement délibérer.

La société GROUPE GUY GENDROT "3 G", commissaire aux comptes,
assiste à la réunion.

- Monsieur Patrick PFAIFER préside la séance, assisté de Monsieur
Louis PFAIFER qui remplit les fonctions de secrétaire.

Monsieur le Président informe le conseil d'administration des
difficultés qu'il rencontre avec Monsieur Eric PFAIFER et la
discussion qu'il a eue préalablement à la présente réunion avec ce
dernier aux termes de laquelle Monsieur le Président ne peut que
constater l'absence de Monsieur Eric PFAIFER à l'ouverture de cette
réunion.



Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté sans observation par le conseil.

Le président rappelle que l'ordre du jour porte essentiellement sur l'arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 DECEMBRE 1992 et sur toutes les décisions à prendre pour la préparation et la convocation de l'assemblée générale annuelle appelée à statuer sur ces comptes qu'il présente et commente.

Il précise également que le conseil est appelé à délibérer sur les rubriques suivantes à l'ordre du jour :

- agrément d'un nouvel actionnaire,
- nomination d'un administrateur en remplacement d'un administrateur démissionnaire,
- fixation des jetons de présence à allouer au conseil d'administration.
- Nomination d'un nouveau représentant permanent au sein du conseil d'admini.

tion de la
été GROUPE LEPINE

Toutes explications sont données en réponse aux questions posées.

Personne ne demandant plus à intervenir, le conseil prend alors les décisions suivantes :

.....

CHANGEMENT DE REPRESENTANT PERMANENT

Monsieur le Président constate que la représentation de la société SPLIC au conseil d'administration de la société GROUPE LEPINE est désormais assurée par Madame Frédérique PFAIFER, demeurant à TASSIN LA DEMI LUNE (Rhône), 6 Rue Boyer, Résidence les Jonquières, aux lieu et place de Monsieur Hubert CADE.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le président et un administrateur.

Le Président

Un administrateur


copie certifiée conforme